

**NBIH**  
Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros  
Siège social : 152 Rue Jean Mouly - 63270 VIC-LE-COMTE

**820 421 345 RCS CLERMONT-FERRAND**

---

**DÉCISION D'AFFECTION DU RÉSULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

---

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
DU 24 JUIN 2025**

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associé Unique, prenant acte que, suite à la modification du bilan de l'exercice clos le 30 juin 2024, le bénéfice de l'exercice s'élève à un montant de 1 703,49 euros, et non à un montant de 592,49 euros comme il avait été initialement mentionné, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024 de la manière suivante :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	1 703,49 euros
<b>A la réserve légale</b>	29,62 euros
<b>Solde</b>	----- 1 673,87 euros
<b>En totalité au compte "autres réserves"</b> qui s'élève ainsi à 3 901,59 euros.	1 673,87 euros

**Certifié conforme  
La Gérance**



Désignation de l'entreprise EURL NBIH Néant  \*

Adresse de l'entreprise 152 RUE JEAN MOULY 63270 VIC LE COMTE

Número SIRET \* 8 2 0 4 2 1 3 4 5 0 0 0 3 5 Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 0 0 6 2 0 2 4		3 0 0 6 2 0 2 3		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	4 255	3 736	519	1 075	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	23 500		23 500	23 500	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>27 755</b>	<b>3 736</b>	<b>24 019</b>	<b>24 575</b>	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	10 546		10 546	19 905
		Autres * (3)	072	074	741		741	2 767
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	3 398		3 398	3 504	
	Charges constatées d'avance *	092	094	4 809		4 809	6 322	
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>19 495</b>		<b>19 495</b>	<b>32 498</b>
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>47 249</b>	<b>3 736</b>	<b>43 514</b>	<b>57 073</b>
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET			
				1	2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		20 000	20 000			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		626	626			
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		2 228	9 992			
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		1 703	(7 764)			
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>24 557</b>	<b>22 854</b>		
Provisions pour risques et charges	154							
Emprunts et dettes assimilées	156				2 047			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
Fournisseurs et comptes rattachés	166		1 816	778				
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	9 103	172	16 965	31 023			
Comptes courants d'associés	173		175	175	370			
Autres dettes	175							
Produits constatés d'avance	174							
	<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>18 957</b>	<b>34 219</b>			
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>43 514</b>	<b>57 073</b>			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	379	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		EURL NBTH		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 0 0 6 2 0 2 4 J		13 0 0 6 2 0 2 3 J			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	2 454		10 823	
	Production vendue	biens		215	214				
		services *		217	218	93 497		94 109	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230	7 706		9 297	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		103 657		114 229
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			(1 737)	
	Variation de stock (marchandises) *				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier 17 733 - immobilier)			242	37 323		41 184	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 693)			244	1 738		4 549	
	Rémunérations du personnel *				250	68 227		76 790	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252				
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce 255)			254	556		380	
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)			262	4		5	
	Total des charges d'exploitation (II)				264		107 847		121 170
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270		(4 190)		(6 941)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	7 800			
	Produits exceptionnels			(IV)	290				
	Charges financières			(V)	294	4		72	
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))			347				
		(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))			348				
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306	1 902		751
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>				310		1 703		(7 764)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	1 703	314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	15 435			
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	2 947			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quaterdecies)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexties A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexties)	992	350
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					Zone de développement prioritaire (44. septies)	993		
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>					Bénéfice col. 1	352	Déficit col. 2	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :							360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>					Bénéfice col. 1	370	Déficit col. 2	372	12 675

EURL NBIH

152 RUE JEAN MOULY

63270 VIC LE COMTE

**ANNEXE DU 01/07/2023 AU 30/06/2024**

***B.T.B. CONSEILS***  
*6 RUE DU CHAMP DU BAIL*

*63300 THIERS*  
*04.73.80.12.76*

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 43 513.70 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 95 950.49 Euros et dégageant un bénéfice de 1 703.49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/10/2024 par le dirigeant de l'entité.  
L'entité relevant au sens de la réglementation comptable des micro-entreprises, la présente annexe constitue des notes complémentaires au sens de ladite réglementation.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	11
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	11
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Permanence ou changement de méthodes	11

NA = Non Applicable NS = Non significative

**NBIH**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros**  
**Siège social : 152 Rue Jean Mouly - 63270 VIC-LE-COMTE**

**820 421 345 RCS CLERMONT-FERRAND**

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 24 JUIN 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le vingt-quatre juin,

Monsieur Nicolas BAILLY, demeurant 152 Rue Jean Mouly - 63270 VIC-LE-COMTE,

Propriétaire de la totalité des 20 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société NBIH,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

**I- A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Nicolas BAILLY, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels rectificatifs de l'exercice clos le 30 juin 2024.

L'Associé Unique indique que, suite à l'établissement d'un bilan rectificatif, relatif aux comptes de l'exercice clos au 30 juin 2024, le montant du bénéfice de l'exercice a été modifié. Il convient, en conséquence, d'approuver ces comptes rectifiés et de procéder à la modification de l'affectation du résultat, qui avait été précédemment décidée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui s'est tenue le 31 décembre 2024.

**II- A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes rectificatifs de l'exercice social clos le 30 juin 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice.

**PREMIERE DÉCISION**

L'Associé Unique approuve les comptes annuels modifiés de l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

## DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique, prenant acte que, suite à la modification du bilan de l'exercice clos le 30 juin 2024, le bénéfice de l'exercice s'élève à un montant de 1 703,49 euros, et non à un montant de 592,49 euros comme il avait été initialement mentionné, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024 de la manière suivante :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	1 703,49 euros
<b>A la réserve légale</b>	29,62 euros
	-----
<b>Solde</b>	1 673,87 euros
<b>En totalité au compte "autres réserves"</b> qui s'élève ainsi à 3 901,59 euros.	1 673,87 euros

\*  
\*   \*  
\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**Monsieur Nicolas BAILLY**  
*Associé Unique*

